

déi Lénk

Nathalie Oberweis
Députée

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2021

Concerne : Question parlementaire relative à la participation luxembourgeoise au programme Covax.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et à Monsieur le ministre de la Coopération :

Covax est une initiative ayant pour but d'assurer un accès équitable à la vaccination contre le Covid-19 dans 200 pays. Le Luxembourg s'est engagé à participer à ce programme en faisant don d'un certain nombre de vaccins et de moyens financiers.

Il est dans ce contexte que je voudrais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé et à Monsieur le ministre de la Coopération :

- 1) A quoi le Luxembourg s'est-il exactement engagé dans le cadre de l'initiative Covax ? Tant au niveau de la donation de vaccins qu'au niveau de la participation financière ?
- 2) A la date du 31 août 2021, quelle somme d'argent et combien de vaccins le Luxembourg a-t-il effectivement déboursé ou fait parvenir aux organisateurs de l'initiative ?
- 3) Le gouvernement envisage-t-il d'augmenter sa participation à l'avenir ? Si oui, de quelle manière ?
- 4) La participation luxembourgeoise à l'initiative Covax, est-elle imputée au budget du ministère de la Santé ou à celui du ministère de la Coopération ?
- 5) La participation est-elle comptabilisée comme Aide publique au développement (APD) ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Nathalie Oberweis



Députée

Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, 01.09.2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 28 septembre 2021

Réf. : 83ax48e44

Concerne: Question parlementaire n°4924 du 1^{er} septembre 2021 de Madame la Députée Nathalie Oberweis

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et de la soussignée à la question parlementaire n° 4924 du 1^{er} septembre 2021 de Madame la Députée Nathalie Oberweis concernant "Participation luxembourgeoise au programme Covax".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.



Paulette LENERT
Ministre de la Santé



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à la question parlementaire n° 4924 du 1^{er} septembre 2021 de Madame la Députée Nathalie Oberweis concernant "Participation luxembourgeoise au programme Covax".

A quoi le Luxembourg s'est-il exactement engagé dans le cadre de l'initiative Covax ? Tant au niveau de la donation de vaccins qu'au niveau de la participation financière ?

Le pilier « vaccins » de l'Accélérateur d'accès aux outils contre la COVID-19 (« Accélérateur ACT »)¹ est communément appelé le COVAX. Il est dirigé principalement par l'Alliance du Vaccin (GAVI), l'OMS et la Coalition for Epidemic Preparedness Innovations (CEPI), et a pour but de garantir l'achat et l'approvisionnement de vaccins contre la Covid-19 à tous ses participants. UNICEF et l'Organisation panaméricaine de la Santé (PAHO) contribuent au mécanisme en acheminant les vaccins vers les pays bénéficiaires

Le Luxembourg contribue financièrement à la garantie de marché COVAX AMC à hauteur de 2 million d'euros. Le Luxembourg s'est également engagé à partager 350.000 doses de vaccins à travers COVAX, à destination de pays éligibles dans le cadre de ce mécanisme.

À noter qu'actuellement, le COVAX compte 192 économies participantes, dont 100 économies à revenu élevé et 92 économies à revenu faible et intermédiaire. Ces dernières sont éligibles au mécanisme de financement de la garantie de marché COVAX AMC, leur permettant l'acquisition de doses de vaccins.

A la date du 31 août 2021, quelle somme d'argent et combien de vaccins le Luxembourg a-t-il effectivement déboursé ou fait parvenir aux organisateurs de l'initiative

Le Luxembourg a annoncé, dans une lettre de contribution du 21 décembre 2020, sa contribution à la garantie de marché COVAX AMC à hauteur de 1 million EUR. Le 2 juin 2021, le Premier Ministre a annoncé un soutien additionnel de 1 million EUR lors du sommet COVAX « *One World Protected* », portant le montant global à 2 millions EUR.

Jusqu'à présent 1.500.000 EUR ont été déboursés. Les 500.000 EUR supplémentaires sont programmés pour être déboursés en 2022.

De plus, il est prévu de procéder au partage de 350.000 doses de vaccins à des pays partenaires à travers le COVAX. Pour des raisons de modalités pratiques, les 56.000 doses de vaccin partagées avec le Cap Vert n'ont pas pu être diffusées via le COVAX.

¹ L'Accélérateur ACT est un cadre de collaboration réunissant plusieurs organisations mondiales et acteurs du domaine de la santé, créé suite à l'appel des dirigeants du G20 de mars 2020 de mettre un terme à la pandémie le plus rapidement possible.



Le gouvernement envisage-t-il d'augmenter sa participation à l'avenir ? Si oui, de quelle manière ?

Le gouvernement compte, dans une première phase, mettre en œuvre les engagements énoncés ci-dessus.

La participation luxembourgeoise à l'initiative Covax, est-elle imputée au budget du ministère de la Santé ou à celui du ministère de la Coopération ?

La participation financière luxembourgeoise à la garantie de marché COVAX AMC est imputée sur le Fonds de la Coopération au Développement et comptabilisée comme APD.

La participation est-elle comptabilisée comme Aide publique au développement (APD) ?

Il est renvoyé à la réponse à la question précédente.